



Rappel à la loi et travail sur aéroport / Confidentiel Défense

Par **Domo92**, le **03/01/2018** à **19:56**

Bonjour à tous !

Voilà je voudrais vous exposer quelques question concernant une futur embauche pour 2 postes différents :

- 1 poste d'ingénieur dans une entreprise qui est basé dans l'aéroport CDG (nécessitant un badge rouge car étant dans une ZSAR)
- 1 autre poste d'ingénieur dans une entreprise me demandant une habilitation confidentiel défense

Sachant qu'en mars 2013, j'ai été arrêté pour possession de cannabis et j'ai eu une ordonnance délictuelle avec une amende à payer au tribunal + un rappel à la loi fin 2013 pour les mêmes raison, mais sans suite (pas d'amende).

Je suis conscient que cela est illégale mais je considère cela comme une erreur de jeunesse à l'époque.

Pensez-vous que cela puisse être un frein à mon embauche pour un de ces 2 postes ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **03/01/2018** à **21:07**

Bsr,

Le rappel à la loi n'est pas mentionné dans le casier judiciaire dans la mesure où il ne s'agit pas d'une condamnation